

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 268/7e L modifiant la délibération n° 212/7e L du 7 octobre 1971 relative à l'apposition d'affiches et de dispositifs de publicité (rendue exécutoire par arrêté n° 72-873/SG/CD du 6 juin 1972) .

n° 268/7e L

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
26 mai 1972

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1972

Date du numéro
25 juin 1972

VISAS

Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas

Vu la loi du 29 juillet 1881 sur la presse

Vu la délibération no 212/7e L du 7 octobre 1971 relative à l'apposition d'affiches et de dispositifs de publicité

Sur proposition du Conseil de Gouvernement en sa séance du 10 mai 1972

A adopté dans sa séance du 26 mai 1972 là délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — L'article 5 de la délibération n° 212/7e L relative à l'apposition d'affiches et de dispositifs de publicité est abrogé.

Le Président de la Chambre des Députés, J.-P. CASTEL. Le Secrétaire de la Chambre des Députés, ABDOULKADER HASSAN MOHAMED.